

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 novembre 2015

Convocation du conseil municipal du 19 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-six novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal Fournier, Maire,

Présents : Pascal Fournier, Viviane Chattey, Alain Moreau, Laure Plumon, Cédric Courteaux, Christophe Gibier, Renée Durand, Claude Conversat, Fabien Jacqueminet, Franck Danglard.

Pascale Galley a donné pouvoir à Laure Plumon
Emilie Fournier a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Absente : Agnès Lequeux

Secrétaire de séance : Alain Moreau

Approbation du conseil municipal du 27 octobre 2015

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 27 octobre.

1- Taxe d'aménagement

Le maire rappelle le taux de la taxe d'aménagement voté sur le secteur du Coignier.

Le conseil municipal peut instaurer des exonérations facultatives.

Le maire propose d'exonérer 50 % de la surface excédant 100 m² pour les résidences principales financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+)

Le conseil municipal émet un avis favorable. Cette exonération ne s'appliquera que sur le lotissement.

2- Personnel communal

a. Régime indemnitaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal reconduit, pour 2016, les taux du régime indemnitaire accordés en 2015 à l'ensemble des agents communaux.

b. Point sur le personnel

Suite à la réintégration d'un agent, une réorganisation est mise en place au sein des agents chargés de l'entretien des bâtiments.

3- Finances

a. Décisions modificatives

Assainissement

Le maire présente la situation financière du budget assainissement. Il manque 13 430 €.

Ce montant sera versé par la commune.

Lotissement

Le maire présente la situation financière du budget lotissement. Il est nécessaire de budgéter le montant du remboursement des intérêts de l'emprunt payables avant le 1er avril 2016, soit 8 500 €.

Ce montant sera versé par la commune.

Budget communal

Le maire présente les modifications budgétaires nécessaires :

Versement au budget assainissement d'une subvention de 13 430 €

Versement au budget lotissement d'une subvention de 8 500 €

Virement du compte 23 au compte 21 pour la somme de 75 000€

Le conseil municipal émet un avis favorable pour ces modifications.

4- Eglise

a. Financement des travaux

Le maire fait part du montant accordé par la Région pour les travaux de l'église :

Toile de Saint-Hubert 2 198 €

Vitraux : 4 008 €

- du montant accordé par le Département 4 300 € pour l'ensemble des travaux
- l'association Les Amis du Patrimoine aidera pour la somme de 1000 €

Le conseil municipal remercie l'association « les Amis du Patrimoine ».

b. Devis Montandon

Le maire présente le devis Montandon pour le nettoyage annuel des chéneaux et des gargouilles de l'église pour un montant de 1 104 € TTC.

Le conseil municipal accepte le devis.

5- Travaux

a. Taille des arbres

L'adjoint aux travaux présente les devis de l'entreprise JBs Germigny pour la taille des arbres

- avec le ramassage effectué par les agents de la commune pour un montant de 3 654 € TTC
- avec le ramassage effectué par l'entreprise pour un montant de 4 140 € TTC.

Le conseil municipal décide de retenir le devis de la taille des arbres avec le ramassage effectué par l'entreprise pour un montant de 4 140 € TTC.

Nacelle pour la pose des illuminations

Le conseil municipal décide de demander à l'entreprise JBs Germigny la location de la nacelle nécessaire à la pose des illuminations sur les lampadaires.

Le coût de la location s'élève à la somme de 720 € TTC.

Le conseil municipal retient le devis.

Parking des Merlettes

Une consultation pour la création de caniveau et puisard pour l'évacuation des eaux sur le parking des Merlettes a été lancée.

Trois entreprises ont répondu

Entreprise Mansanti : 7 812.24 € TTC

Entreprise Colas : 4 095, 58 € TTC

Entreprise Eurovia : 6 135.01 € TTC

Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Colas pour un montant de 4 095, 58 € TTC. La dépense sera inscrite en investissement du budget communal.

Rue de Chaumont

Les travaux « Rue de Chaumont » sont terminés. Des travaux complémentaires ont été effectués pour un montant de 2 775, 84 € HT.

Lotissement

L'adjoint aux travaux présente plusieurs devis concernant les travaux du lotissement

- un devis pour la réalisation de deux panneaux publicitaires pour le lotissement à raison de 259 € HT pour l'un.
- un devis pour la modification de l'éclairage en led pour un montant de 6 177,60 € TTC.
- un devis pour l'aménagement du chemin entre la rue du Chêne et le lotissement pour un montant de 23 001,24 € TTC. Cet aménagement prévu en concassé permettra de ne pas réaliser la place de retournement du lotissement.

Le conseil municipal retient le devis pour l'achat d'un panneau publicitaire (2m x 1.40 m) qui sera installé route de Chéu. L'éclairage en led et l'aménagement de la sortie sur la rue du Chêne sont également retenus par le conseil. En aucun cas, la sortie d'engins ne devra se faire sur la rue du Chêne.

Gaz de France a transmis le devis chiffré pour le raccordement du lotissement au réseau avec une participation de 1 515 € HT à la charge de la commune, et pour GRDF pour un montant de 20 303 €.

b. Point sur les travaux

c. Compte rendu de la commission

L'adjoint aux travaux présente le compte rendu de la commission de travaux.

Sont retenus les travaux suivants :

- Place d'évitement sur la route de Vieux Champs à La Chaussée,
- Aménagement de l'accès au clocher de l'église
- Vérification du bâtiment « les Merlettes »

6- Compte rendu des syndicats et commissions

SIRTAVA : question sur les périmètres de captage

Ecoles : les effectifs sont stables

7- Questions diverses

Fête de Germigny : maintien de la course cycliste et vide greniers

Fête de Noël pour les enfants de la commune : vendredi 18 décembre à 18 heures 30 à la salle des fêtes.

Prochaine réunion mardi 15 décembre 2015 à 20 heures 30.

La séance est levée à 00 heure 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Germigny, pour y être affiché le 30 novembre 2015 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le maire
Pascal Fournier

